

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 2 Avril 2026 – 18H00**

Date de convocation
Le 26 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux Avril, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L. 2121-18 du CGCT) sous la présidence du Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 25 - Représentés : 2 - Absent : 0

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, D. SALZET, N. DE FOUQUIERES, J. CONTENTIN, D. ZAMBETTA, R. DUGON, D. VIGNET, E. LANDEAU, E. CANATAR, E. LAUSSINOTTE, C. GIAUSSERAND, C. HELENNE, L. DE MARLIAVE, JM. KALAJDJIAN, R. FABIUS, R. ANGOT, P. FONTAINE, M. BLAZSKA, B. VAUTIER, C. AUGNET.

ABSENTS REPRESENTES : D. VAUTIER a donné pouvoir à S. OUTIN, E. RENAULT a donné pouvoir à P. ROBERT.

ABSENT EXCUSE :

ABSENT :

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

**1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026**

Vu les articles L.2121-29 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le projet de Procès-verbal du Conseil municipal du 5 Mars 2026, transmis aux Conseillers municipaux le 26 Mars 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à la majorité avec 25 voix pour et 2 abstentions (B. VAUTIER et C. AUGNET)**

- **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 Mars 2026.

Pour extrait conforme,

**LE MAIRE
D. MULLER**

